

Montant du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) en décembre 2023 : Le mépris !

Chères et chers collègues,

Comme vous le savez, notre nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) comporte une part fixe versée mensuellement (IFSE) et une part variable versée annuellement (CIA).

Déjà en janvier 2022, les choix de répartition des inspectrices et des inspecteurs dans les trois groupes de l'IFSE avaient généré beaucoup de déception tant ils ont été arbitraires et inégaux.

En 2022, le versement du CIA n'avait pas été budgété, et nous attendions donc cette fin d'année pour découvrir quel en serait le niveau. Cette part est individualisée et fixée en fonction d'une évaluation annuelle. Toutefois, les modalités de cette évaluation n'étant pas encore établies, la direction de l'encadrement a décidé que son montant serait forfaitaire pour 2023.

Souvenons-nous que le ministère nous avait présenté ce nouveau régime indemnitaire comme étant le levier de notre revalorisation ! Si nos collègues du premier degré ont pu constater une amélioration qui leur a permis de combler le décalage avec ceux du second degré, l'augmentation pour ces derniers n'aura été que de quelques dizaines d'euros mensuels. Tout l'intérêt du RIFSEEP allait donc reposer sur le CIA.

Or, les remontées de plusieurs académies nous indiquent que le montant du CIA 2023 serait en moyenne de 500 euros pour les IA-IPR et les IEN ET/EG (à peine plus de 40 euros par mois) et 1500 euros pour les IEN 1D ! Ridicule et méprisant !

Pourtant, nous n'avons pas cessé d'alerter la direction de l'encadrement et le ministre sur l'urgence de notre nécessaire revalorisation. Les dernières augmentations du point d'indice qui par définition ne portent que sur une partie de notre traitement, l'augmentation du coût des carburants insuffisamment compensée par nos frais de déplacement et les mesures dont ont bénéficié les enseignants depuis le PPCR, ont régulièrement contribué à notre déclasserment salarial.

La compensation de ce déclasserment par le versement de primes et d'indemnités n'est pas une solution pérenne. C'est pourquoi le SUI-FSU réclame la transformation du régime indemnitaire en points d'indices dans le cadre d'une refonte complète des grilles, qui permette notamment l'accès à l'échelon « hors échelle C ».

Dans l'attente, nous réclamons le versement dès 2023 d'un complément indemnitaire à la hauteur de notre engagement, soit de l'ordre d'un mois de traitement indiciaire. Nous avons d'ores et déjà demandé une audience au ministre en ce sens.

Eric Nicollet
Secrétaire général du SUI-FSU

PS : Pour résoudre la question de notre évaluation annuelle, le ministère envisage la création d'un poste fonctionnel de « chef de service de la pédagogie » dans chaque académie. Trente postes seraient déjà budgétés pour l'année 2024. Le coût de ces nouveaux emplois serait ainsi deux fois supérieur au montant total des primes qu'ils seraient chargés de nous distribuer ! Ubuesque...

Pour nous suivre : Site : <https://sui.fsu.fr/> - X: @SUI_FSU
Pour nous contacter : sui-fsu@fsu.fr - 0610634656
Pour nous rejoindre : <https://sui.fsu.fr/adhesion/>